

FICHE DE PRÉSENTATION DE LA MÉDECINE PHYSIQUE ET RÉADPTATION

Histoire de la profession :

La "médecine physique et de réadaptation" (MPR) est la spécialité qui a pour rôle de coordonner et d'assurer la mise en application de toutes les mesures visant à prévenir ou réduire au minimum inévitable les conséquences fonctionnelles physiques, psychologiques, sociales et économiques des déficiences et des incapacités (Définition de l'Union Européenne des Médecins Spécialistes).

L'intitulé « MPR » officiel en France depuis 1998, remplace "Rééducation et Réadaptation Fonctionnelle" et correspond à la désignation "Physical medicine and rehabilitation" utilisée dans tous les pays anglophones.

Les objectifs de la Médecine Physique et Réadaptation

Le spécialiste en MPR participe à l'amélioration des aptitudes fonctionnelles d'une personne par un traitement médical et par l'organisation et l'intégration d'un programme de rééducation et réadaptation, pouvant comporter des interventions de kinésithérapie, ergothérapie, psychomotricité, orthophonie, soutien psychologique, soutien social, appareillage prothétique, orthétique ou podorthoétique etc...

Les déficiences, limitations d'activité et restrictions de participation peuvent résulter de pathologies aiguës ou chroniques, traumatiques ou chirurgicales (Polytraumatisme, Traumatisme Cranien, Chirurgie Orthopédique...), neurologiques (Paralysie Cérébrale, Accident Vasculaire Cérébral, Sclérose latérale Amyotrophique, Maladie de Parkinson, Sclérose en Plaques...), cardio-pulmonaires (Infarctus du Myocarde, BronchoPneumopathie Chronique Obstructive...), rhumatologiques (Polyarthrite Rhumatoïde, Spondylarthrite Ankylosante...), musculaires (Myopathies, Polymyosites...), vésico-sphinctériennes, cancéreuses...

Un bilan initial apprécie les conséquences fonctionnelles des troubles en s'appuyant sur un examen clinique détaillé, des examens complémentaires, des techniques modernes d'enregistrement statiques ou dynamiques...

Un traitement adapté contribuera à la récupération partielle ou totale des déficits et/ou la prévention de leur aggravation.

Les soins peuvent être donnés au cours d'hospitalisations de courte durée ou prolongées, ou en ambulatoire avec consultations et réévaluations répétées.

Les champs d'applications en MPR (source COFEMER) :

Évaluation de la situation clinique d'un patient incluant les aspects physiopathologiques, les facteurs de risque, les déficiences, les limitations d'activité et restrictions de participation.

Devant une situation clinique, détermination du pronostic fonctionnel et des moyens de récupération, de compensation et d'adaptation.

Annnonce d'un handicap, et apport d'une information adaptée au patient et à ses proches.

Élaboration d'un projet et conduite d'un programme thérapeutique de MPR incluant rééducation, réadaptation, réinsertion.

Mise en œuvre des moyens diagnostiques et d'évaluation instrumentaux ou non pour l'exploration des fonctions: locomotrice, posture et mouvement, activités physiques et adaptation à l'effort, pelvi-périnéale, cognitive et comportementale

Conduite d'un projet de réadaptation : prescrire et interrompre les traitements, organiser, participer ou coordonner les moyens d'action multidisciplinaires utiles (sanitaires, dispositifs et technologies, médico-sociaux, éducatifs et professionnels, associations et aidants), en évaluer les résultats et en corriger les risques, dans une utilisation optimale des ressources

Mise en œuvre des moyens de prévention et de traitements pharmacologiques et non pharmacologiques: traitements physiques, thérapies cognitives et comportementales, reconditionnement à l'effort et aux activités sportives, médecine orthopédique et manuelle, infiltrations et blocs locorégionaux à visée fonctionnelle, traitements non chirurgicaux des déficiences sphinctériennes et génitales, appareillage et technologies du handicap, traitement de la douleur

Conduite d'un programme d'éducation thérapeutique destiné aux personnes en situation de handicap et à leur entourage

Communication efficace avec les autres médecins prenant en charge le patient pour établir la continuité des informations et décisions de la phase aiguë au retour dans la communauté, et participation aux activités multidisciplinaires des filières de soins

Devant une situation clinique de handicap et de vulnérabilité, identification et analyse des enjeux d'éthique médicale et de santé publique

Participation à l'établissement de politiques de prévention et de prise en charge des handicaps

Réalisation des principaux actes médico-techniques en MPR : prescription et surveillance d'orthèses, de podoorthèses, de prothèses de membre, injection de toxine botulique, etc...